

**Projet d'aménagement et de rectification
de la RD 32 du PR 13.000 au PR 14.000**

*Canton Causses Rougiers
Commune de Belmont-sur-Rance*

Note élaborée

Maitre d'œuvre : **Direction Infrastructures et Grands Travaux**
Tél : 05.65.59.35.70
Mail : digt@aveyron.fr

Dates	Motifs	Intervenants	Observations
10/11/2023	Envoi version 1	A. JOUSSET	
18/06/2024	Envoi version 2	A. JOUSSET	Note élaborée temporaire
28/06/2024	Envoi version 2	A. JOUSSET	Note élaborée état initial complété
02/07/2025	Envoi version 3	A. JOUSSET	Note élaborée temporaire
14/01/2025	Envoi version 4	A. JOUSSET	Note élaborée finalisée suite retour CD12

SOMMAIRE

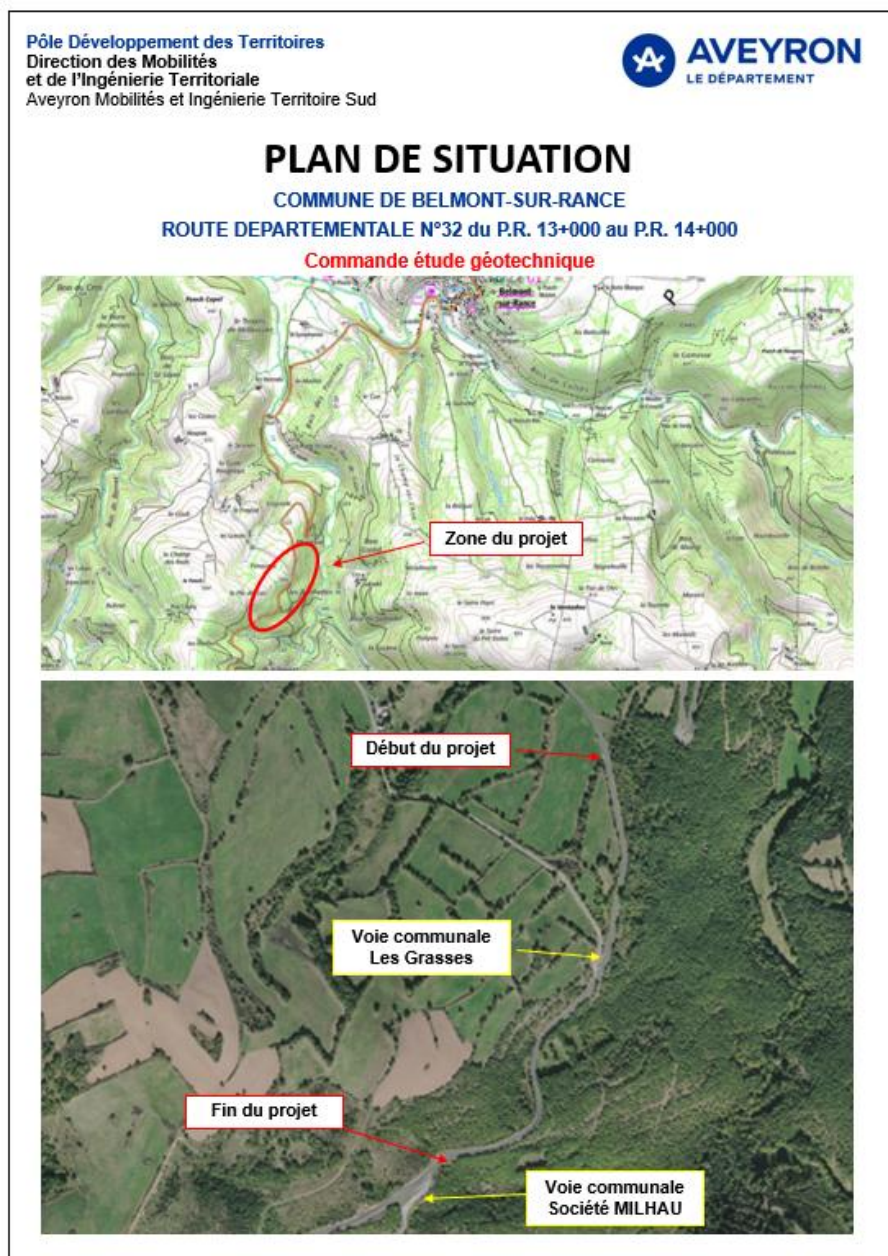
1. CONTEXTE	3
1.1. PRESENTATION ET LOCALISATION DU PROJET	3
1.2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	5
1.2.1. <i>Protections réglementaires et inventaires du patrimoine naturel</i>	5
1.2.2. <i>La trame verte et bleue</i>	7
☐ Principe et définition	7
☐ Trame verte et bleue et SRADDET	8
2. RESSOURCE EN EAU	11
☐ Périmètres des captages	11
☐ Les zones humides référencées	11
3. ANALYSE ECOLOGIQUE	13
3.1. HABITATS, FLORE ET ZONES HUMIDES	13
☐ Description des habitats et de la flore	13
☐ Flore patrimoniale	17
3.1. LA FAUNE	18
☐ Les mammifères terrestres et semi-aquatiques	18
☐ Les chiroptères	18
☐ Les oiseaux	19
☐ Les amphibiens	21
☐ Les reptiles	21
☐ Les insectes	22
3.2. TABLEAU DE SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES	25
4. IMPACTS DU PROJET	26
4.1. LES IMPACTS ATTENDUS DU PROJET	26
4.2. TABLEAU DE SYNTHESE DES IMPACTS	27
5. LES MESURES ENVIRONNEMENTALES	28
5.1. LES MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION	28
☐ ME1 : Redéfinition des caractéristiques du projet : Choix du tracé en fonction des enjeux écologiques	28
☐ ME2 : Redéfinition des caractéristiques du projet : choix des zones de dépôt	28
☐ MR1 : Respect des périodes sensibles pour la faune	30
☐ MR2 : Repérage des arbres à abattre	30
☐ MR3 : Respect des zones sensibles et de l'emprise du chantier	31
☐ MR4 : Procédure de lutte contre les pollutions accidentelles	31
5.1. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	31
☐ MA 1 : Création de gîtes artificiels	31
☐ MA 2 : Mesures en faveur de l'Orchis de Provence	31
5.1. TABLEAU DE SYNTHESE DES IMPACTS ET MESURES ASSOCIEES	33
6. BILAN ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DU PROJET – ENJEUX – IMPACTS – MESURES	34
7. CONCLUSION	35
8. ANNEXES	36
8.1. ANNEXE 1 ESPECES OBSERVEES LORS DES PROSPECTIONS	36
8.1. ANNEXE 2 DETAIL DES ARBRES FAVORABLES AUX CHIROPTERES ET COLEOPTERES	37

1. CONTEXTE

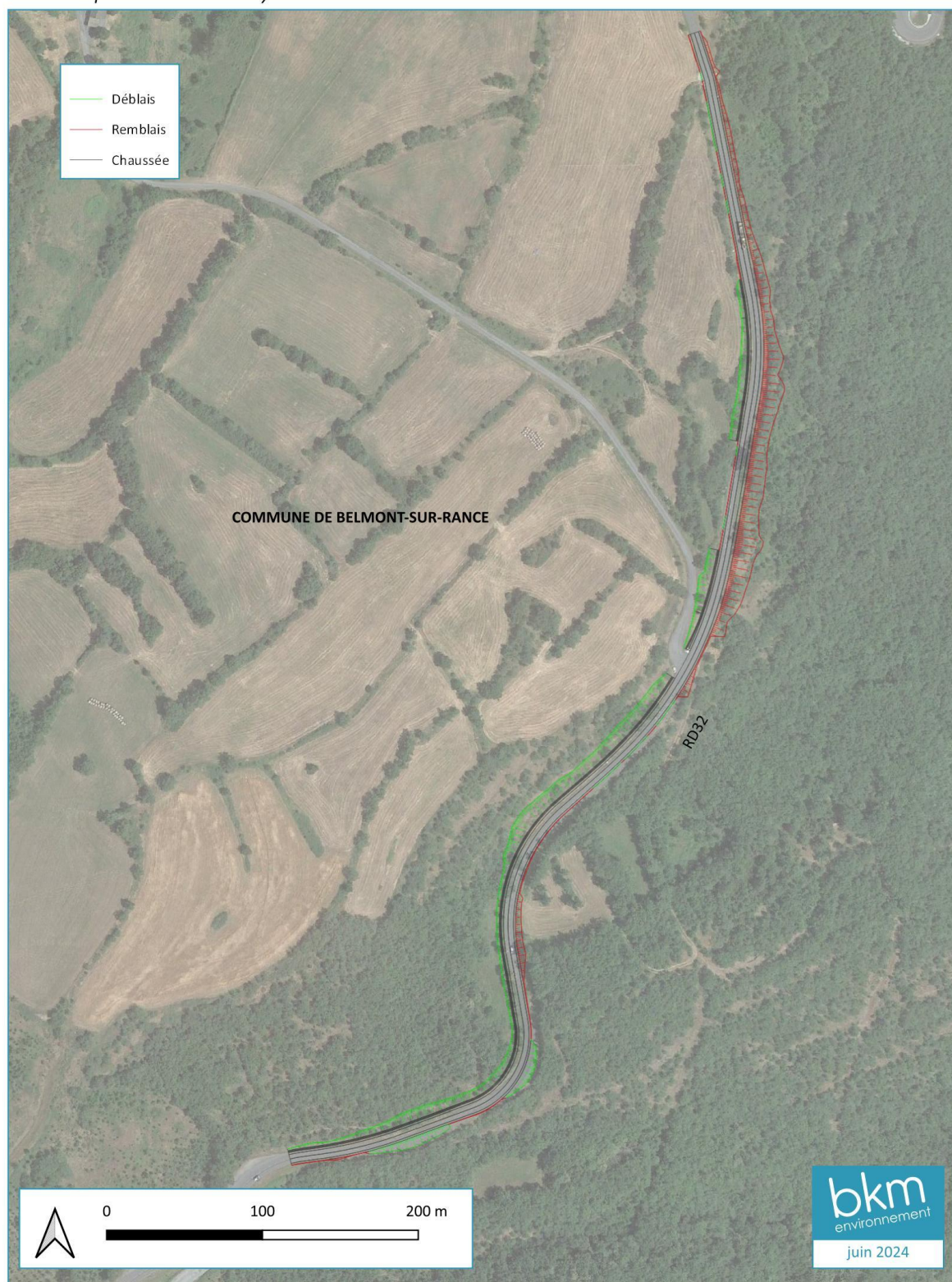
1.1. Présentation et localisation du projet

Le département de l'Aveyron a pour projet d'aménager et rectifier la RD 32 entre le PR 13.000 et PR 10.300 sur la commune de Belmont-sur-Rance (12).

Le projet consiste essentiellement à l'élargissement de la route existante.



Localisation du projet



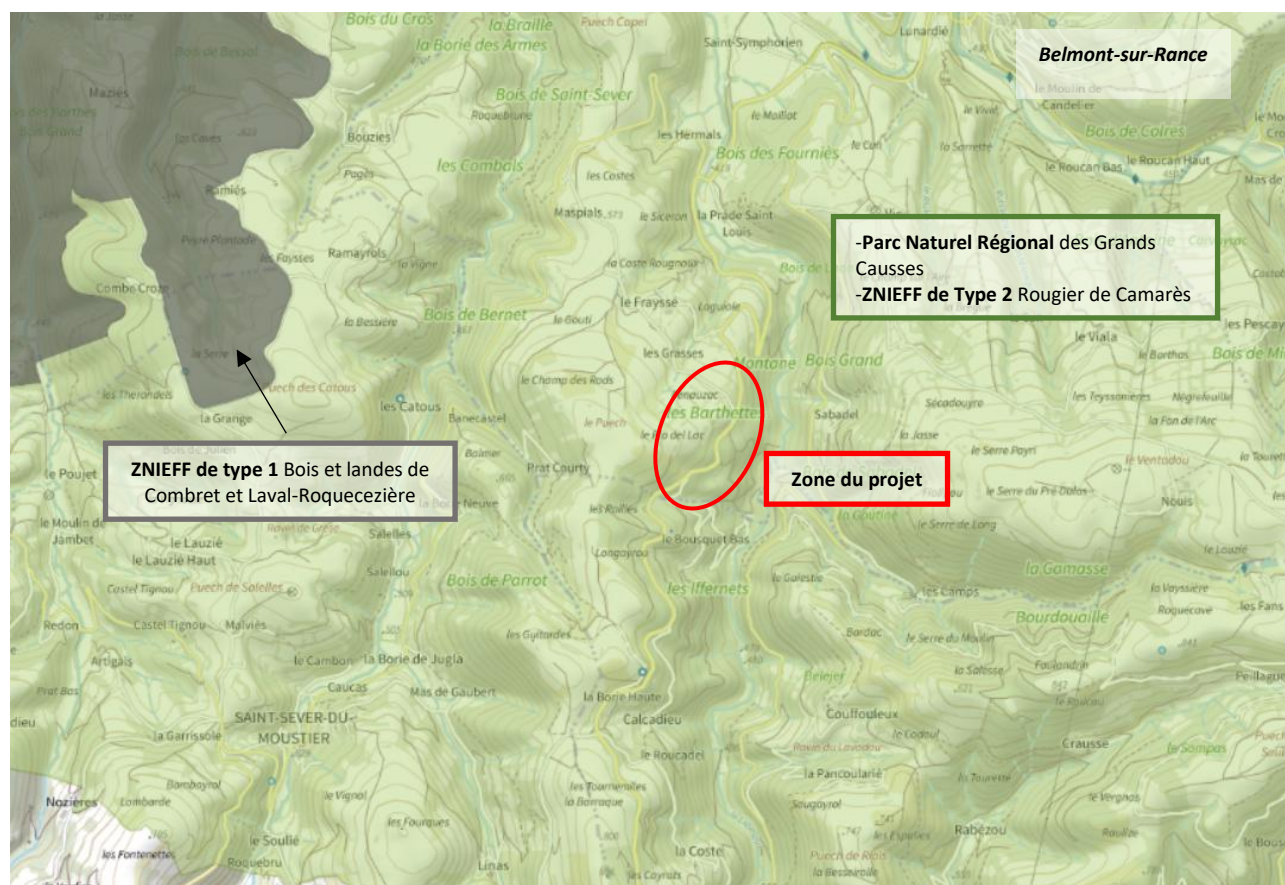
Fond de carte : BDOrtho IGN
Source(s) : CD12, BKM Environnement

Projet

1.2. Contexte environnemental

1.2.1. Protections réglementaires et inventaires du patrimoine naturel

Le projet fait partie du Parc Naturel Régional des Grands Causses ainsi que de la ZNIEFF de type 2 Rougier de Camarès. Une ZNIEFF de type 1 se situe également à environ 3 km de la zone de projet. Ces zonages de protections réglementaires et d'inventaires du patrimoine naturel sont représentés sur la carte suivante.



Périmètres réglementaires et d'inventaires à proximité du projet (Source : Géoportail)

Parc Naturel Régional FR8000014 « Grands Causses »

Le Parc naturel des Grands Causses est un Parc naturel régional créé en 1995 qui s'étend sur 93 communes au nord-est de la région Occitanie, au nord-est et sud du département de l'Aveyron. D'une superficie de 327 935 ha, il est le troisième parc le plus grand de France après celui des Volcans d'Auvergne et celui de Corse.

Le paysage des causses, situé en partie dans le périmètre du parc, a été façonné par l'activité pastorale. En 2011, 22 communes du Parc, ont été distinguées par l'UNESCO, reconnaissant leur valeur universelle exceptionnelle comme « paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen » permettant leur inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité.

Le parc regroupe six entités :

- le causse de Séverac
- le causse du Larzac
- le causse Noir
- le Millavois et le causse Rouge
- le plateau du Lévézou et les Raspes du Tarn
- le Rougier de Camarès, le Saint-Affricain, le pays de Roquefort.

Ces entités se composent de paysages diversifiés (rivières, terrasses, forêts denses à différentes essences, plateaux calcaires,...) accueillant une faune et flore remarquable. On peut notamment y observer de nombreux rapaces comme le Vautour fauve, le Vautour moine, l'Aigle royal ou le Faucon pèlerin.

ZNIEFF de type II 730030111 « Rougier de Camarès »

Située dans le sud du département de l'Aveyron, cette ZNIEFF s'étend sur près de 57 000 ha. Elle comprend :

- le bassin de Camarès, drainé par le Dourdou et ses affluents, région de collines aux versants souvent creusés de ravines profondes dans les roches friables, colorées en rouge par les oxydes de fer ;
- le bassin du Rance, région comprenant des terrains en transition et des schistes siliceux.

La ZNIEFF possède une grande diversité de milieux. La moitié du site est constituée de milieux ouverts (prairies, cultures, pelouses...) alors qu'environ un tiers du site correspond à des milieux forestiers (bois de feuillus, de conifères ou mixtes). En raison du substrat siliceux, du climat et du relief, la flore, calcifuge, et la faune sont riches en espèces méditerranéennes et subméditerranéennes dans les basses vallées du Rance et du Dourdou, et deviennent montagnardes avec l'augmentation des altitudes.

L'intérêt floristique des milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses, prairies, landes) est très important puisqu'on y trouve de nombreuses espèces protégées. Il existe encore de belles populations de Busard Saint-Martin et de Busard cendré qui nichent dans les milieux ouverts. De nombreuses espèces typiques des agrosystèmes caussenards se reproduisent dans la ZNIEFF, comme le Pipit rousseline, la Chevêche d'Athéna, ou le Torcol fourmilier. Les landes ouvertes sont aussi l'habitat de reptiles tels que le Lézard ocellé et la Coronelle girondine.

La surface boisée étant importante sur le site, plusieurs espèces forestières y trouvent de quoi s'y reproduire : Circaète Jean le Blanc, Pic mar, Grimpereau des bois.

Enfin plusieurs espèces de flore et faune caractéristiques des zones humides sont présentes dans les vallées.

ZNIEFF de type I 730030154 « Bois et landes de Combret et Laval-Roquecezière »

Située dans le sud du département de l'Aveyron (communes de Combret et Laval-Roquecezière), cette ZNIEFF de plus de 1 500 ha est composée pour moitié de milieux forestiers (essentiellement de chênaies pubescentes), l'autre moitié étant des milieux ouverts ou semi-ouverts (prairies, cultures, landes et pelouses). De nombreux ruisseaux coulent au fond des vallées dans lesquelles il y a quelques affleurements rocheux. Les coteaux rocailleux secs et les bois clairs permettent la présence d'une flore et d'une faune (reptiles) peu communes tandis que les affleurements rocheux sont l'habitat d'oiseaux rupestres. Les ruisseaux sont quant à eux le biotope d'un crustacé en forte régression, l'Ecrevisse à pattes blanches. La diversité des milieux permet l'expression d'une faune et d'une flore variées avec des espèces rares à très rares. Grâce à la diversité des milieux, l'intérêt floristique de la ZNIEFF est important. Une espèce est protégée au niveau régional, le Millepertuis des marais, tandis que plusieurs espèces sont jugées rares à très rares en Aveyron : le Ciste à feuilles de laurier, le Ciste de Montpellier, l'Immortelle tardive ou encore la Germandrée tomenteuse.

1.2.2. La trame verte et bleue

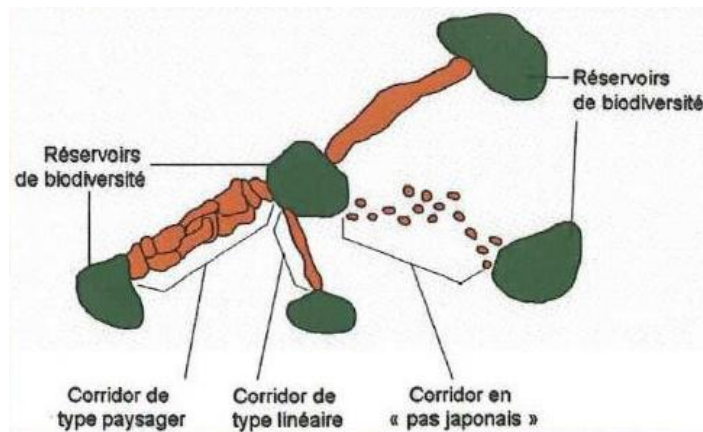
➤ Principe et définition

La Trame Verte et Bleue d'un territoire est formée par l'ensemble des espaces naturels ou peu anthropisés qui constituent les habitats des espèces et permettent la connexion des populations animales et végétales, y compris les espèces ordinaires. Cette notion peut s'appliquer à toutes les échelles, de la commune jusqu'au territoire national.

Le réseau écologique regroupe :

- les réservoirs de biodiversité, ou « cœurs de biodiversité » : il s'agit des espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée ; ils comprennent les milieux naturels couverts par des inventaires du patrimoine ou des protections, et aussi des espaces peu anthropisés et peu fragmentés, offrant de larges potentialités d'accueil pour les espèces animales et végétales.
- les corridors écologiques : ce sont les voies de déplacement des espèces, plus ou moins larges, continues ou non, qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux et permettent les migrations et dispersions de la flore et de la faune. On les classe généralement en trois types principaux (voir figure ci-après) :
- les structures linéaires : haies, chemins, cours d'eau et leurs rives, ...,
- les structures en « pas japonais » : ponctuation d'éléments relais ou d'îlots refuges : mares, bosquets, ...,
- la matrice paysagère : élément dominant d'un paysage homogène.

Autour de ces espaces, une zone tampon doit souvent être instaurée pour préserver les conditions de vie du noyau central et des corridors.



Représentation schématique des composantes de la Trame verte et bleue (source : ALLAG-DHUISME et al., 2010)

➤ Trame verte et bleue et SRADDET

En application de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, le « Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires » (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels dont le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

Après son adoption par l'assemblée régionale le 30 juin 2022, le SRADDET Occitanie 2040 a été approuvé par le préfet de Région le 14 septembre 2022.

Le SRADDET définit 9 objectifs généraux regroupés au sein de 3 grands défis (l'attractivité, les coopérations, le rayonnement). Ces 9 objectifs se déclinent en 27 objectifs thématiques de moyen et long terme.

Afin de contribuer à l'objectif de non-perte nette de biodiversité, favoriser la création et garantir la préservation, le renforcement et la restauration des continuités écologiques, plusieurs objectifs sont fixés :

- identifier préalablement et localement les sous-trames, ainsi que les formations arborées patrimoniales (dont les vieilles forêts), en cohérence avec les territoires voisins,
- développer des mesures adaptées et favorables à la création, la préservation, le renforcement et la restauration des différentes sous-trames du territoire,
- préserver les zones Natura 2000, les zones humides et les trames vertes et bleues,
- réduire la pollution lumineuse, cartographier et préserver la trame noire du territoire.

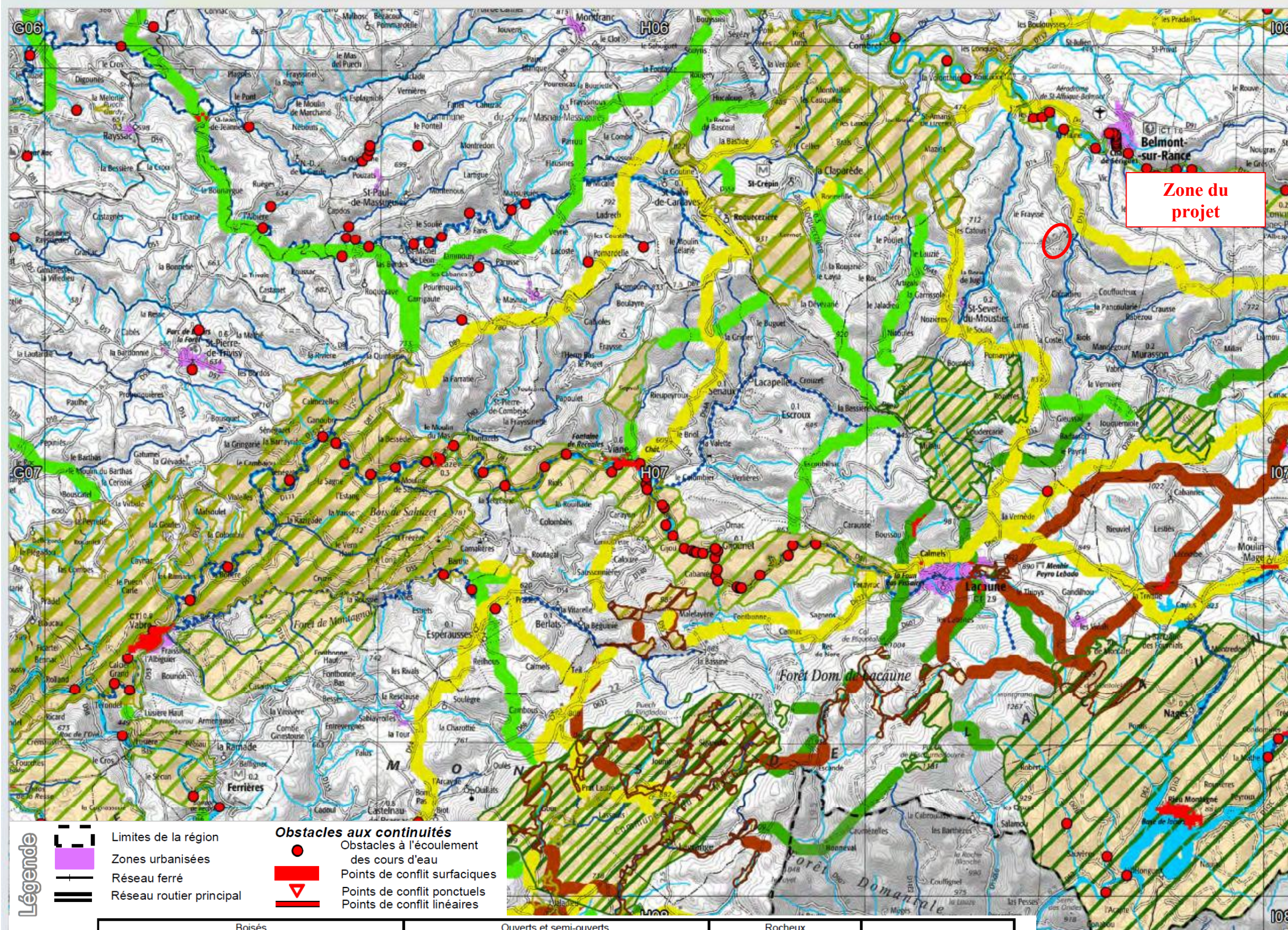
Les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique des deux ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont tous deux été approuvés en fin d'année 2015. À la suite de la création de la Région Occitanie, et en accord avec la DREAL, un bilan des deux documents a été effectué en 2018. Au terme

de cet exercice, il a été convenu qu'une refonte des deux SRCE semblait peu pertinente. D'autant que, malgré une méthodologie de travail différente, les outils se sont avérés compatibles. Les SRCE restent d'actualité et leur contenu est à disposition des territoires, en annexe au SRADDET. Ils sont aujourd'hui complétés par la Stratégie régionale pour la Biodiversité qui a une vocation plus transversale, et dont le programme d'action fait désormais référence.

Le SRCE Midi-Pyrénées annexé au SRADDET comporte un atlas cartographique des composantes de la Trame verte et bleue. Il est composé de planches au format A3 regroupées en livrets. Un livret de planches à l'échelle du 1/1 000 000 des cartes du diagnostic et de chaque sous-trame ; Un livret par sous-trame à l'échelle du 1/100 000 couvrant l'ensemble du territoire régional (8 livrets) ; Un livret de synthèse de l'ensemble des sous-trames superposées sur un même territoire. Le livret 10 présente les éléments et objectifs de la Trame verte et bleue.

La synthèse des différentes sous-trames montre que le projet ne se situe dans aucun élément à préserver de la trame verte et bleue.

A environ 150 m au nord-est du projet, un corridor des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine à préserver est présent. Un réservoir de biodiversité de la trame bleue, le ruisseau de Liamou, se situe également à proximité dans le fond du vallon (à environ 200 mètres à l'est).



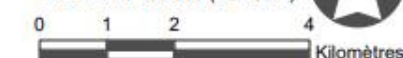
Éléments et objectifs de la Trame verte et bleue

Planche H07



Décembre 2014

Echelle : 1 / 100 000 (A3 100%)



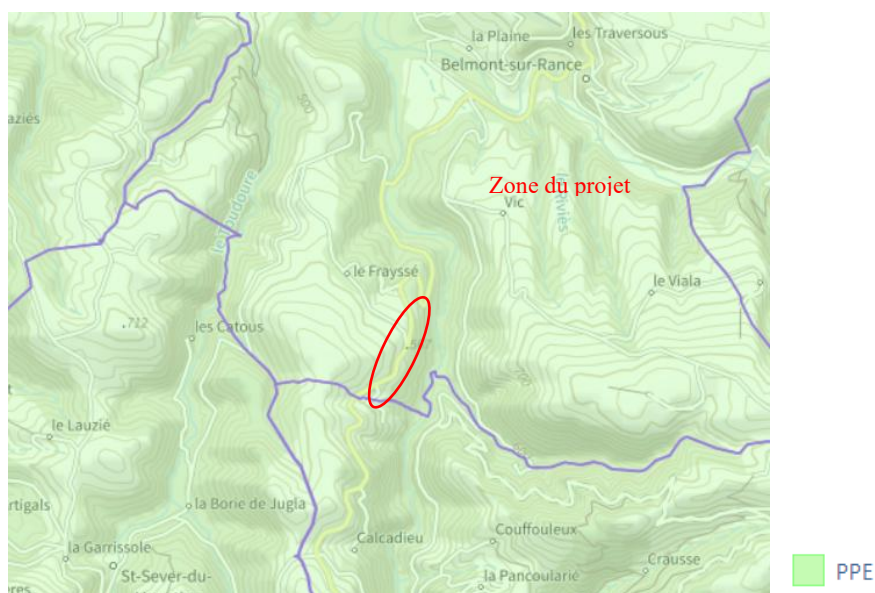
2. RESSOURCE EN EAU

■ Périmètres des captages

Un captage possède 3 périmètres de protection :

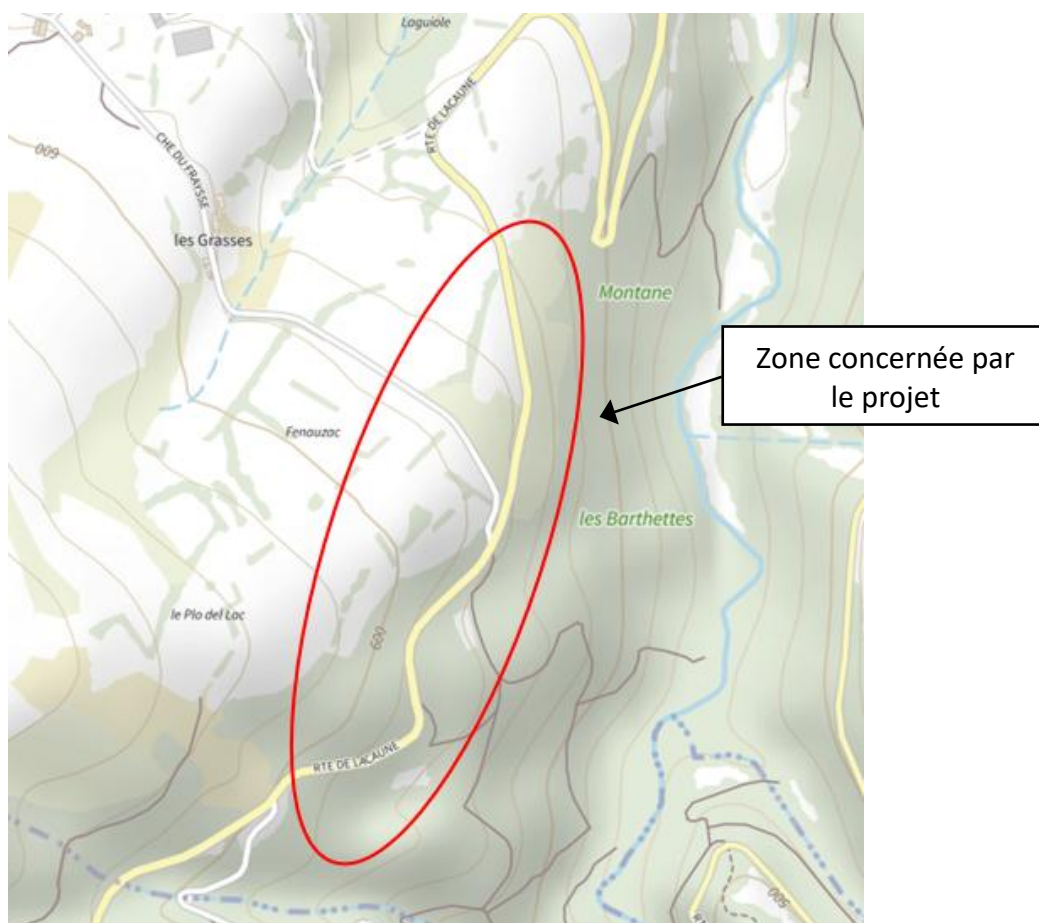
- Un PPI : périmètre de protection immédiate (dizaine de mètres) ;
- Un PPR : périmètre de protection rapprochée (dizaine d'hectares) ;
- Un PPE : périmètre de protection éloignée (variable).

Le projet est situé sur un périmètre de protection éloignée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine et à proximité d'un périmètre de protection rapprochée.



■ Les zones humides référencées

D'après l'atlas des zones humides relevant du bassin hydrographique Adour-Garonne, **aucune zone humide n'a été recensée à proximité immédiate du site de projet.**



Atlas des zones humides du bassin hydrographique Adour-Garonne

3. ANALYSE ECOLOGIQUE

Afin de réaliser l'analyse écologique, des visites sur le terrain ont été effectuées par des écologues de BKM Environnement en 2023 et 2024 :

DATE	OBSERVATEUR	CONDITIONS METEOROLOGIQUES	PERIODE	Groupes
14/09/2023	S. MOLERES	-	-	Habitats, flore, zones humides
05/07/2023	A. JOUSSET	Ensoleillé, vent faible, 24°C	Diurne	Faune
07/02/2024	A. JOUSSET	Ensoleillé, vent faible, 12°C	Diurne	Faune
15/04/2024	S. MOLERES L. MAGHAKIAN	-	-	Habitats, flore, zones humides
27/05/2024	S. REISINGER	Faible pluie et pluie modérée	Diurne	Faune

Des compléments d'expertise ont été effectués par des botanistes du PNR des Grands Causses en avril 2025, ciblés sur l'Orchis de Provence.

Par ailleurs, les bases de données en ligne Faune France, Faune Tarn Aveyron, Web'Obs, Biodiv'Occitanie et PICTO-Occitanie ont été consultées. Le SINP a également été consulté.

Une mise à jour des données SINP a été réalisée en décembre 2025.

3.1. Habitats, flore et zones humides

▪ Description des habitats et de la flore

Deux visites sur site ont été réalisées par des écologues de BKM Environnement le 14 septembre 2023 et le 15 avril 2024.

La RD 32 traverse un secteur forestier, elle est bordée en majorité de maquis arboré à Chêne pubescent.

Habitats impactés par le projet :

Les bandes herbeuses



Bord de route

Les abords immédiats de la RD 32 sont formés d'une fine bande enherbée, fréquemment entretenue. Elle est composée d'espèces communes : Knautie des champs (*Knautia arvensis*), Bothriochloa pied-de-poule (*Bothriochloa ischaemum*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Sporobole des Indes (*Sporobolus indicus*), espèce envahissante dans la région, et Origan.

Des pieds d'**Orchis de Provence** (*Orchis provincialis*), espèce protégée au niveau national ont été observés aux abords de la route dans certaines parties du tronçon. Cet habitat est globalement d'enjeu **faible** bien qu'il puisse abriter à certains endroits une espèce patrimoniale.

Les maquis de chênes pubescents



Maquis de Chêne pubescent et bruyères

Les coteaux bordant la route sont occupés par des maquis arborés à Chêne pubescent (*Quercus pubescens*). Le sous-bois est riche en bruyères : Callune (*Calluna vulgaris*) et Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), avec quelques arbustes : Spartier jonc (*Spartium junceum*) et Ciste à feuilles de sauge (*Cistus salviifolius*).

Le projet n'impacte que les bordures de ces maquis, omniprésents aux alentours. L'enjeu reste **faible**.

Localement, le Chêne pubescent peut être accompagné de Châtaignier commun (*Castanea sativa*) ou de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*). Le sous-bois est alors composé de Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), Eglantier (*Rosa canina*) et Fougère. Ces boisements assez jeunes à sous-bois commun sont d'enjeu **faible**.



Chênaie-châtaigneraie



Chênaie-frênaie

Le coteau rocheux et la zone ouverte

Vers le centre du tronçon, sur le bord ouest de la route, une zone plus ouverte est présente sur un des coteaux secs. Cet espace est riche en Spartier jonc, Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Muscari chevelu (*Muscari comosum*), Sérapias langue (*Serapias lingua*) et **Orchis de Provence**. Quelques chênes pubescents sont ponctuellement présents.

Le coteau rocheux menant à cette zone ouverte est composé des mêmes espèces, avec de nombreux **Orchis de Provence**.



Coteau rocheux riche en Orchis de Provence



Zone ouverte riche en Orchis de Provence

Les haies

Le projet ne va impacter que des haies de faible intérêt écologique. Elles sont peu denses en arbustes, voire discontinues, et les arbres sont assez jeunes. En strate arborée on observe les espèces suivantes : Chêne pubescent, Châtaignier commun, Frêne élevé. La strate arbustive est constituée de Spartier jonc, Ronce à feuille d'Orme (*Rubus ulmifolius*), Eglantier, Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*). Ces haies sont d'enjeu **faible**.



Haie avec jeunes arbres et peu dense en arbustes



Haie discontinue



Arbre remarquable

Quelques arbres plus âgés sont présents ponctuellement en bordure de route. Ils présentent un intérêt de conservation en tant qu'arbre remarquable et en tant qu'habitat d'intérêt pour la faune arboricole. Leur enjeu est **faible** à **moyen**.

Le fourré



Fourré

Un fourré dense est présent au nord-est de la RD. Le Prunellier (*Prunus spinosa*) et le Frêne élevé (jeunes pousses) sont dominants, et accompagnés d'Eglantier, de Troène commun (*Ligustrum vulgare*) et de jeunes chênes pubescents.

Ce fourré composé d'espèces communes est d'enjeu **faible**.

Habitats à proximité du projet :

La haie et l'alignement d'arbres

A proximité du projet, une haie arborée dense et continue ainsi qu'un alignement de chênes plus âgés sont présents. Ils jouent un rôle de corridor écologique pour les espèces. Leur enjeu de conservation est **moyen**.



Haie arborée dense et continue



Alignement de chênes assez âgés

La prairie de fauche et les jeunes friches

Plusieurs zones ouvertes sont présentes en bordure de route, en dehors du projet. Une prairie était fauchée lors du passage, les autres montrent des signes d'enfrichement par la présence de Ronce à feuille d'Orme, la Centaurée, et la colonisation par de jeunes ligneux (Prunellier, Frêne élevé, Genêt à balais).

Ces milieux ouverts sont d'enjeu **faible**.



Prairie de fauche



Jeunes friches

La culture



Culture

Une culture est présente en limite nord-ouest du projet.

Etant dépourvue de végétation naturelle en phase culture, ou occupée par des espèces communes en phase jachère, son enjeu en tant qu'habitat naturel est **très faible**.

▪ Flore patrimoniale

De nombreux pieds d'**Orchis de Provence** (*Orchis provincialis*), **espèce protégée au niveau national**, ont été observés dans la bande herbeuse au bord de la route, ainsi que sur certains talus et coteaux rocheux.

Cette espèce est protégée au niveau national et en danger d'extinction sur une partie du territoire français. Elle est cependant **non menacée** dans l'ancienne région Midi-Pyrénées. **Elle est localisée mais commune dans le secteur des Rougiers selon le Parc Naturel Régional des Grands Causses**

(contacté spécifiquement afin d'évaluer l'enjeu de cette espèce sur le site après visite sur site en avril 2025, aucun enjeu de conservation spécifique n'est à signaler concernant cette espèce dans ce secteur du parc).

Son enjeu peut être qualifié de relativement moyen.

L'Orchis de Provence apprécie les pelouses et sous-bois herbacés mésoxérophiles (milieux secs mais sans forte sécheresse, terrains acides).

Dans l'aire du projet voici les habitats où l'espèce a été observée :

Les **bandes herbeuses en bordure de voie** et les **talus herbeux** le long de cette haie arborée par exemple.

L'Orchis de Provence n'a pas été observée tout le long du linéaire mais dans certaines parties du tronçon, et uniquement à l'ouest de la route.



Orchis de Provence en bordure de route



Bord de route



Talus herbeux le long de la haie

Vers le centre du tronçon, un **coteau rocheux** est favorable à l'Orchis de Provence, de nombreux pieds y ont été observés. En haut de ce coteau, cette orchidée colonise ponctuellement l'ensemble de la zone ouverte.



Coteau rocheux



Zone ouverte

3.1. La Faune

Plusieurs visites sur site ont été réalisées par des écologues de BKM Environnement en juillet 2023, février 2024 et mai 2024.

Une mise à jour des données SINP a été réalisée en décembre 2025.

▪ Les mammifères terrestres et semi-aquatiques

22 espèces de **mammifères terrestres et semi-aquatiques** sont recensées sur la commune concernée par le projet d'après les bases de données en ligne. Il s'agit principalement d'espèces communes ne présentant pas d'enjeu particulier : Blaireau européen, Chevreuil européen, Lièvre d'Europe, Renard roux, Sanglier ... Lors des visites sur site, des indices de présence de Renard roux et de Belette d'Europe (crottes) ont été observés par les écologues.

Certaines espèces mentionnées sur la commune et pouvant fréquenter les milieux concernés par le projet sont patrimoniales au regard de leur statut de protection, de conservation, ou de rareté. Il s'agit de l'Écureuil roux, de la Genette commune, du Hérisson d'Europe et du Lapin de garenne. Les trois premières espèces sont protégées au niveau national, mais relativement communes localement. Le Lapin de Garenne est classé « quasi-menacé » sur la liste rouge des mammifères menacés de France.

La responsabilité de l'Occitanie vis-à-vis de ces espèces est faible, hormis pour la Genette pour laquelle elle est modérée. Ces espèces peuvent potentiellement fréquenter la zone du projet et ses abords.

A noter également la présence d'une espèce à enjeu fort signalée sur la commune, la Loutre d'Europe. Elle est susceptible de fréquenter le ruisseau du Liamou et ses abords, qui reste cependant assez éloigné de la zone du projet. Elle peut donc être considérée comme absente de l'emprise du projet.

▪ Les chiroptères

Cinq espèces de **chiroptères** sont recensées sur la commune d'après les données disponibles :

Il s'agit d'espèces anthropophiles (Petit rhinolophe, Pipistrelle commune, Sérotine commune), ou arboricoles (Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler).

Des gîtes dans des bâtiments et des arbres peuvent donc être utilisés pour leur reproduction, hibernation, ou transit. Toutes ces espèces sont protégées au niveau national (Art.2 : protection des individus et de leurs habitats).

Une recherche des **arbres favorables** situés au niveau de l'implantation du projet et aux abords a été réalisée lors du passage des écologues. Ils sont indiqués sur la carte de synthèse de la faune patrimoniale. Les boisements aux abords restent relativement jeunes dans l'ensemble. Le passage hivernal a permis de compléter les données, les cavités étant plus visibles en l'absence de feuilles. Certaines zones n'ont cependant pas pu être inspectées de près, le relief étant important. Le détail des observations effectuées est présenté en annexe. 6 arbres favorables aux chiroptères sont à priori compris dans l'emprise du projet.

En ce qui concerne les espèces anthropophiles, aucun bâtiment n'est présent dans l'emprise du projet ni à proximité.



Arbres favorables aux chiroptères situés dans l'emprise du projet ou à proximité immédiate

▪ Les oiseaux

129 espèces **d'oiseaux** sont recensées sur la commune concernée par le projet d'après les données disponibles en ligne dont 77 recensées au niveau du projet ou à proximité immédiate. 6 espèces ont été observées sur le site lors de la prospection du mois de juillet 2023 : Pinson des arbres, Pouillot véloce, Pouillot de Bonelli, Fauvette à tête noire, Milan noir et Alouette lulu. Les passages complémentaires de février et mai 2024 ont permis de recenser 11 nouvelles espèces : Corneille noire, Coucou gris, Fauvette mélanocéphale, Lorient d'Europe, Martinet noir, Merle noir, Pigeon ramier, Pipit des arbres, Roitelet à triple bandeau, Rossignol philomèle et rougegorge familier.

Certaines de ces espèces présentent un enjeu patrimonial :

- La **Fauvette mélanocéphale**, espèce protégée et classée vulnérable sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs. La région a une responsabilité forte vis-à-vis de cette espèce et elle possède un enjeu moyen. Elle a été observée en juillet 2024 dans une friche arbustive où elle est susceptible de se reproduire.

- **L'Alouette lulu** et le **Milan noir**, espèces inscrites à l'annexe I de la Directive oiseaux mais non menacées à l'échelle nationale. La région a en outre une responsabilité modérée vis-à-vis du Milan

noir. Une Alouette lulu a été entendue dans les milieux ouverts situés à l'ouest du projet. Cette espèce est probablement nicheuse dans ces milieux, il est cependant peu probable que la zone de nidification soit comprise dans l'emprise du projet. Le Milan royal quant à lui utilise les milieux ouverts à proximité comme zone d'alimentation. Aucune aire de nidification de rapace n'a été observée à proximité du projet.

- **Le Pouillot de Bonelli**, espèce protégée mais non menacée. La région possède tout de même une responsabilité modérée vis-à-vis de cette espèce. Son enjeu est faible. Un individu a été entendu dans les milieux boisés du site.

La commune possède une richesse avifaunistique élevée. Parmi les espèces à plus fort enjeu recensées à proximité peuvent être citées : le Bruant jaune, le Busard des roseaux, le Circaète Jean-le-Blanc, le Faucon pèlerin, l'Hirondelle rustique, la Linotte mélodieuse, le Milan royal, le Pipit farlouse, le Rollier d'Europe, le Serin cini, la Tourterelle des bois, le Traquet motteux, le Vautour fauve et le Verdier d'Europe. Certaines de ces espèces peuvent utiliser les habitats en bordure de site en nidification. **Elles n'ont cependant pas été observées lors des différents passages sur site et peuvent donc être considérées comme non nicheuses dans l'emprise du projet.**

D'autres espèces à enjeu très fort ou fort sont recensées sur la commune et méritent d'être mentionnées : le Bruant ortolan, le Faucon crécerellette, la Pie-grièche à tête rousse, la Pie-grièche grise, la Pie-grièche méridionale et le Tarier des prés. Ces espèces ont été majoritairement observées au nord de la commune mais peuvent potentiellement fréquenter les zones bocagères à l'ouest du site. **Elles n'ont également pas été observées lors des différents passages sur site et peuvent donc être considérées comme non nicheuses dans l'emprise du projet.**

Le projet est en outre localisé dans le périmètre du plan national d'actions du Faucon crécerellette. Il est également compris dans le périmètre du plan national d'actions du Milan royal (hivernage), ainsi que dans celui du Vautour fauve (domaine vital) et du Vautour moine (domaine vital et aire globale de fréquentation). Aucune de ces espèces n'a été observée lors du passage de juillet 2023 de BKM.



Périmètre du plan d'actions du Faucon crécerellette - dortoirs (à gauche) et du Milan royal – hivernage (à droite)

- **Les amphibiens**

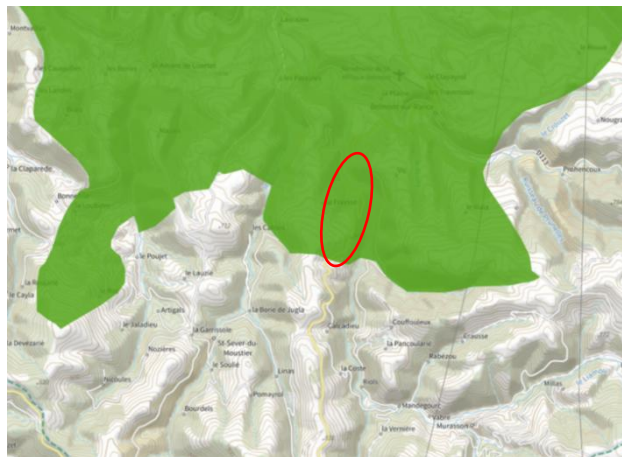
Concernant les **amphibiens**, 10 espèces sont recensées sur la commune dont 1 espèce au niveau d'un lieu-dit à proximité du projet, le Crapaud épineux. Aucun habitat aquatique n'est présent au niveau du projet ou à proximité immédiate. Il est peu probable que des espèces d'amphibiens fréquentant la vallée humide du Liamou utilisent les abords du projet comme habitats terrestres au vu du relief très prononcé.

- **Les reptiles**

9 espèces de reptiles sont présentes sur la commune d'après les données bibliographiques dont 7 pouvant fréquenter les abords du projet au vu des habitats présents : Coronelle girondine, Couleuvre d'Esculape, Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies, Lézard catalan, Lézard des murailles, Lézard ocellé.

Toutes ces espèces protégées au niveau national selon l'article 2 (protection des individus et de leurs habitats) hormis la Coronelle girondine qui est protégée selon l'article 3 (protection des individus uniquement). 4 de ces espèces sont également inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats, Faune, Flore (Couleuvre d'Esculape, Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies et Lézard des murailles).

Au niveau national, le Lézard ocellé est considéré comme « Vulnérable » et « En danger » au niveau régional. Il possède un enjeu très fort et la région possède une responsabilité forte vis-à-vis de cette espèce. Les données bibliographiques mentionnent l'espèce au nord du bourg de Belmont-sur-Rance avec une observation ancienne, datant de 2004. Les données fournies par le SINP au niveau de projet ne mentionnent pas cette espèce, il peut donc à priori être considéré comme absent du secteur. Le projet est néanmoins situé dans le périmètre du plan national d'actions en faveur de l'espèce.



Périmètre du plan d'actions du Lézard ocellé

4 autres espèces sont menacées au niveau régional, le Lézard catalan (vulnérable) ; et la Coronelle girondine, la Couleuvre d'Esculape et le Lézard à deux raies (quasi menacés).

L'enjeu de ces espèces varie de modéré (Coronelle girondine, Couleuvre d'Esculape, Lézard catalan) à faible (Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies, Lézard des murailles). Lors des passages sur site, seuls le Lézard des murailles et le Lézard à deux raies ont été observés.

Le passage effectué en mai 2024 n'a malheureusement pas été réalisé dans des conditions optimales d'observation des reptiles. Les autres espèces restent donc tout de même potentielles.

Un secteur est particulièrement favorable à ce groupe, localisé au centre du projet sur le coteau à l'ouest. Bien exposé (sud) et disposant de nombreuses zones caillouteuses, cette zone s'avère intéressante pour la thermorégulation des individus de ce groupe.



Zone particulièrement favorable aux reptiles

▪ Les insectes

61 espèces de **lépidoptères** sont recensées sur la commune d'après les données disponibles. Il s'agit pour la plupart d'espèces communes, ne présentant pas d'enjeu particulier : Aurore, Azuré commun, Cuivré commun, Citron, Mégère, Myrtil, Paon-du-jour, Piéride de la moutarde, Procris, Souci, Tircis, Vulcain...

Lors des passages sur site, plusieurs espèces communes ont été observées : Céphale, Demi-deuil, Mégère, Myrtil et Paon-du-jour.

Parmi les espèces potentielles, une présente un enjeu patrimonial, **l'Azuré du serpolet**. Cette espèce est en effet protégée au niveau national selon l'article 2 (protection des individus et de leurs habitats), est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats, Faune, Flore et est classée comme « quasi menacée » sur la liste rouge régionale. Elle est en outre déterminante ZNIEFF. La responsabilité de la région vis-à-vis de cette espèce est faible mais elle possède tout de même un enjeu modéré. Cette espèce affectionne les pelouses sèches, prairies maigres, friches herbeuses et ourlets fleuris, lisières et bois clairs. Ses œufs sont pondus sur du serpolet ou de l'origan. Le genre *Maculinea* a la caractéristique de vivre en symbiose avec des fourmis (genre *Myrmica* exclusivement). La période de vol de cette espèce est comprise entre mi-juin et début août, les prospections des écologues étaient donc comprises pendant cette période. La plante hôte de l'espèce a été observée en bordure de route (Origan) mais aucun individu n'a été observé en vol. L'Azuré du serpolet peut donc être considéré comme absent du secteur du projet.

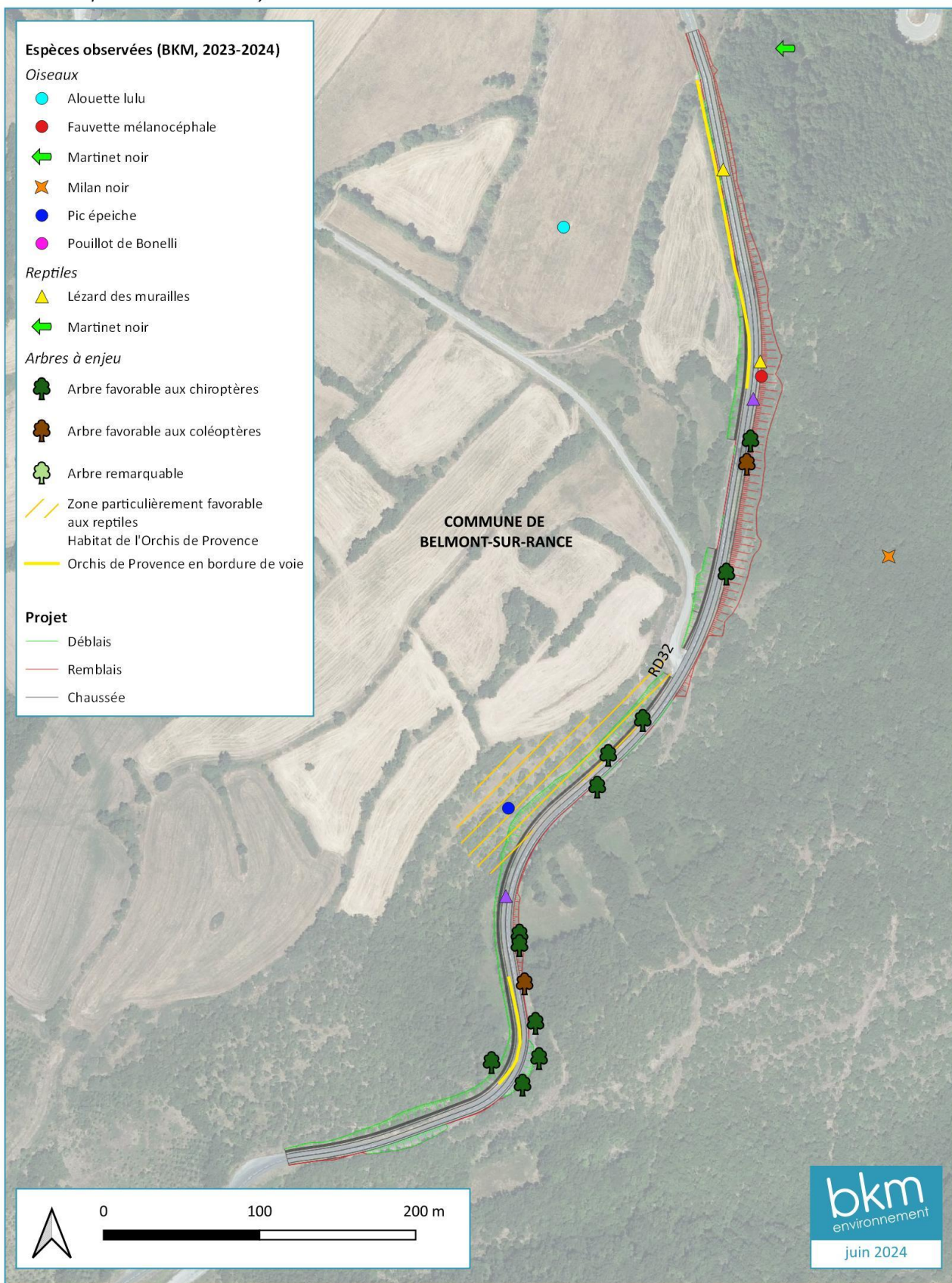
En ce qui concerne les **odonates**, aucun point d'eau ou fossé n'est présent sur le site ou à proximité immédiate.

Aucune donnée bibliographique ne fait mention de la présence de **coléoptères** patrimoniaux sur la commune concernée par le projet. Deux espèces peuvent cependant être considérées comme

potentielles : le Lucane cerf-volant et le Grand capricorne. Ces deux espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore, le Grand capricorne étant en outre inscrit à l'annexe IV, et protégé au niveau national (article 2, protection des individus et de leurs habitats).

Une recherche des arbres favorables aux coléoptères a été réalisée et plusieurs présentent des traces d'émergence et sont représentés sur la carte de synthèse des enjeux écologiques.

Le détail des observations effectuées est présenté en annexe.



Fond de carte : BDOrtho IGN
Source(s) : CD12, BKM Environnement

3.2. Tableau de synthèse des enjeux écologiques

	Enjeux		
	Niveau	Caractéristiques	Description
Habitats naturels, Flore, zones humides	Modéré	Orchis de Provence dans l'aire du projet	Espèce protégée au niveau national mais commune localement et sans enjeu selon le PNR , présente sur les abords ouest de la route et sur un coteau rocheux
	Faible	dans la ZNIEFF II "Rougier de Camarès"	Versant escarpé avec maquis arborés à Chêne pubescent. Partie comprise dans la ZNIEFF II abritant des espèces patrimoniales et protégées.
	Faible	dans le PNR des Grands causse	
	Faible	Habitats communs	
	Nul	Aucune ZH à proximité	
Faune			
Mammifères terrestres	Faible	22 espèces recensées sur la commune	Espèces principalement communes et non menacées. Présence d'espèces protégées (Ecureuil roux, genette commune, Hérisson d'Europe) mais à enjeu faible. Ces espèces fréquentent les milieux boisés et bocagers.
Chiroptères	Modéré	5 espèces de chiroptères recensées sur la commune dont 2 arboricoles, la Barbastelle d'Europe et la Noctule de Leisler	Espèces protégées pouvant fréquenter les vieux arbres. Espèces d'enjeu moyen. 6 arbres favorables compris dans l'emprise.
Oiseaux	Modéré	129 espèces recensées sur la commune 17 espèces inventoriées par BKM Projet compris dans le périmètre du Plan National d'Actions du Faucon crécerellette, Milan royal (hivernage), Vautour fauve (domaine vital) et Vautour moine (domaine vital et aire globale de fréquentation).	4 espèces présentent un enjeu patrimonial dont la Fauvette mélanocéphale, l'Alouette lulu et le Pouillot de Bonelli, potentiellement nicheurs au niveau du projet ou à proximité immédiate. Aucune aire de rapace d'observée au niveau du projet.
Amphibiens	Très faible	10 espèces recensées sur la commune. Aucun habitat aquatique présent au niveau du projet.	Relief très prononcé, habitats terrestres peu favorables.
Reptiles	Modéré	9 espèces recensées sur la commune : Coronelle girondine, Couleuvre d'Esculape, Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies, Lézard catalan, Lézard des murailles, Lézard ocellé.	Toutes sont protégées. Zone favorable pour les reptiles au niveau du projet Présence du Lézard ocellé peu probable
Insectes	Faible à modéré	61 espèces de lépidoptères rhopalocères recensées sur la commune dont l'Azuré du serpolet 2 espèces de coléoptères potentielles (Lucane cerf-volant, Grand capricorne)	Azuré du serpolet non vu lors des 2 passages effectués en période de vol. Plante-hôte présente. Pas d'habitat aquatique pour les odonates. 2 arbres favorables dont 1 avec des trous d'émergence de coléoptères.

4. IMPACTS DU PROJET

4.1. Les impacts attendus du projet

Du nord au sud, le projet impacte les entités suivantes :

- La plateforme routière est tout d'abord élargie sur environ 400 mètres jusqu'au carrefour aux dépens de coteaux boisés en remblais côté est.

Les impacts négatifs sont :

- Emprise sur des stations végétales d'Orchis de Provence ;
- Emprise sur des coteaux boisés abritant des arbres potentiellement favorables aux chiroptères et remarquables ;
- Emprise sur des habitats d'espèces patrimoniales et/ou protégées de mammifères (Genette commune, Ecureuil roux, Fauvette mélanocéphale) ;

- Le projet a ensuite une emprise sur des milieux plus ouverts et secs en déblais sur 180 mètres côté ouest.

Les impacts négatifs sont :

- Emprise sur des habitats potentiellement favorables aux reptiles et habitat favorable à l'Orchis de Provence ;
- Emprise sur l'Orchis de Provence présent dans cet espace.

- Enfin, le projet a une emprise de part et d'autre de la plateforme actuelle sur environ 180 mètres.

Les impacts négatifs sont :

- Emprise sur des stations végétales d'Orchis de Provence ;
- Emprise sur des coteaux boisés abritant des arbres potentiellement favorables aux chiroptères et coléoptères (dont un arbre avec des trous d'émergence) ;

4.2. Tableau de synthèse des impacts

	Enjeux		Impacts	
	Niveau	Caractéristiques	Niveau	Description
Habitats naturels, Flore, zones humides	Modéré	Orchis de Provence dans l'aire du projet	Faible	Destruction des pieds d'orchidée sur les abords de la route et le coteau rocheux : env. 1800 m² concernés
	Faible	dans la ZNIEFF II "Rougier de Camarès"	Faible	Emprise relativement faible, habitats similaires en périphérie Risque de pollution
	Faible	dans le PNR des Grands causses		
	Faible	Habitats communs		
	Nul	Aucune ZH à proximité		
Faune				
Mammifères terrestres	Faible	22 espèces recensées sur la commune	Faible à modéré	Emprise sur des habitats d'espèces patrimoniales et/ou protégées Emprise relativement faible, habitats similaires en périphérie Risque de destruction d'individus en phase de travaux
Chiroptères	Modéré	5 espèces de chiroptères recensées sur la commune dont 2 arboricoles, la Barbastelle d'Europe et la Noctule de Leisler	Modéré	Emprise sur des habitats d'espèces protégées 6 arbres favorables non conservés Risque de destruction d'individus en phase de travaux
Oiseaux	Modéré	129 espèces recensées sur la commune 17 espèces inventoriées par BKM Projet compris dans le périmètre du Plan National d'Actions du Faucon crécerellette, Milan royal (hivernage), Vautour fauve (domaine vital) et Vautour moine (domaine vital et aire globale de fréquentation).	Faible à modéré	Emprise sur des habitats d'espèces protégées (prairies, haies, milieux boisés) Habitats de substitution en périphérie Risque de destruction d'individus en phase de travaux
Amphibiens	Très faible	10 espèces recensées sur la commune. Aucun habitat aquatique présent au niveau du projet.	Très faible	Habitats terrestres très peu favorables
Reptiles	Modéré	9 espèces recensées sur la commune : Coronelle girondine, Couleuvre d'Esculape, Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies, Lézard catalan, Lézard des murailles, Lézard ocellé.	Modéré	Emprise sur des habitats favorables Risque de destruction d'individus en phase de travaux
Insectes	Faible à modéré	61 espèces de lépidoptères rhopalocères recensées sur la commune dont l'Azuré du serpolet 2 espèces de coléoptères potentielles (Lucane cerf-volant, Grand capricorne)	Faible à modéré	Emprise sur des habitats d'espèces protégées et/ou patrimoniales 1 arbre favorable non conservé Risque de destruction d'individus en phase de travaux

5. LES MESURES ENVIRONNEMENTALES

5.1. Les mesures d'évitement et de réduction

➤ **ME1 : Redéfinition des caractéristiques du projet : Choix du tracé en fonction des enjeux écologiques**

-Certains arbres abritent des espèces protégées de façon potentielle.

Il a été demandé au CD12 de faire le maximum pour préserver les arbres à enjeu présents en bordure de voie en particulier ceux référencés comme étant favorables aux coléoptères et/ou chiroptères.

-Certaines bordures de route et le coteau rocheux à l'ouest, accueillent l'Orchis de Provence, espèce protégée au niveau national.

Il a été demandé au CD12 de faire le maximum pour préserver les pieds d'orchidée présents en bordure de voie et sur le coteau rocheux lors de l'envoi de la première version du rapport.

Au vu de la topographie présente, il est difficile de modifier les caractéristiques du projet, la version initiale proposée n'a donc pas pu être améliorée.

Le PNR, consulté sur l'Orchis de Provence, a indiqué au CD12 que les travaux n'auront pas d'impact sur la population globale présente dans le PNR, celle-ci étant commune. Aucune mesure spécifique ne leur a été préconisé.

Une mesure d'accompagnement est tout de même proposée par le CD12, consistant à déplacer la terre végétale sur des secteurs favorables. Environ 1800 m² d'habitat sont concernés. (cf. mesure MA2).

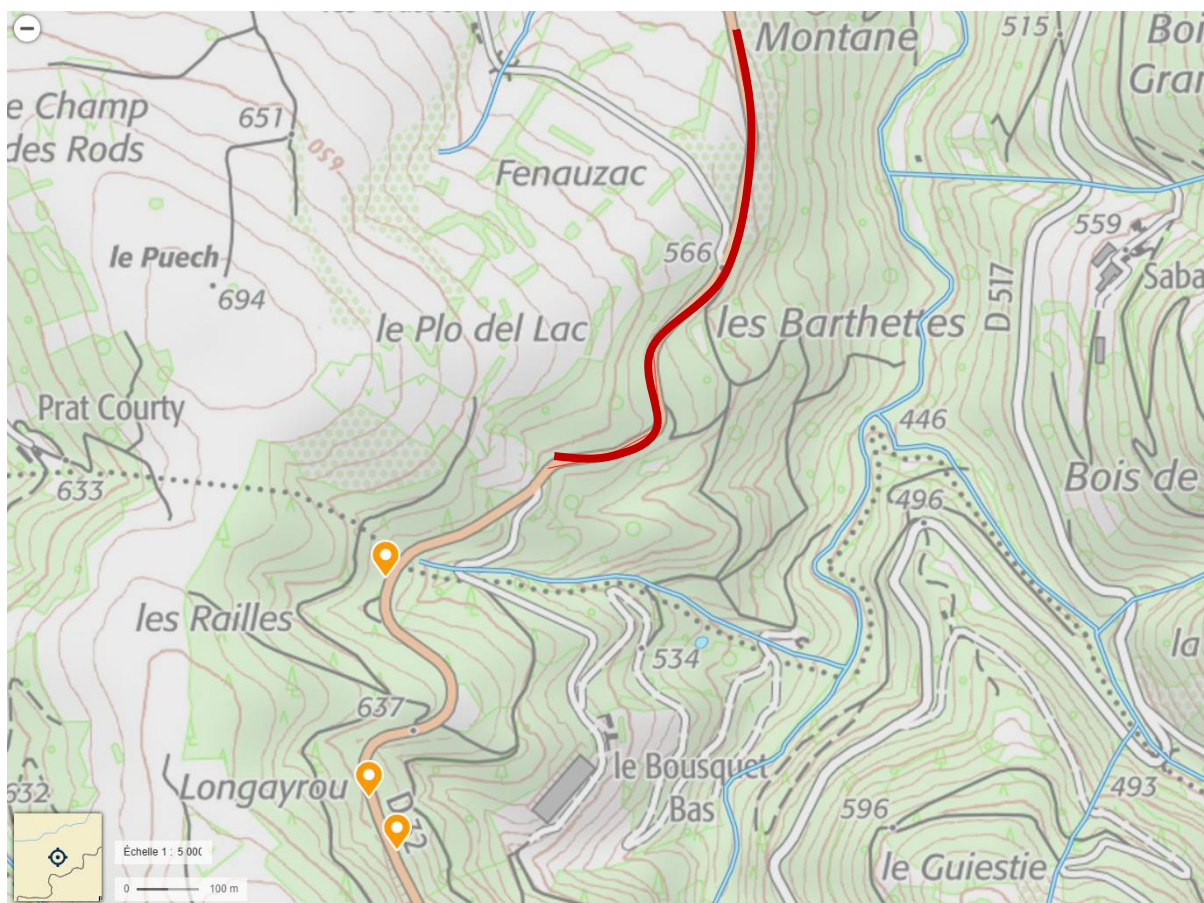
➤ **ME2 : Redéfinition des caractéristiques du projet : choix des zones de dépôt**

Les zones de dépôts éventuelles seront choisies au moment du début des travaux dans des zones de faible enjeu écologique, après avis d'un écologue.

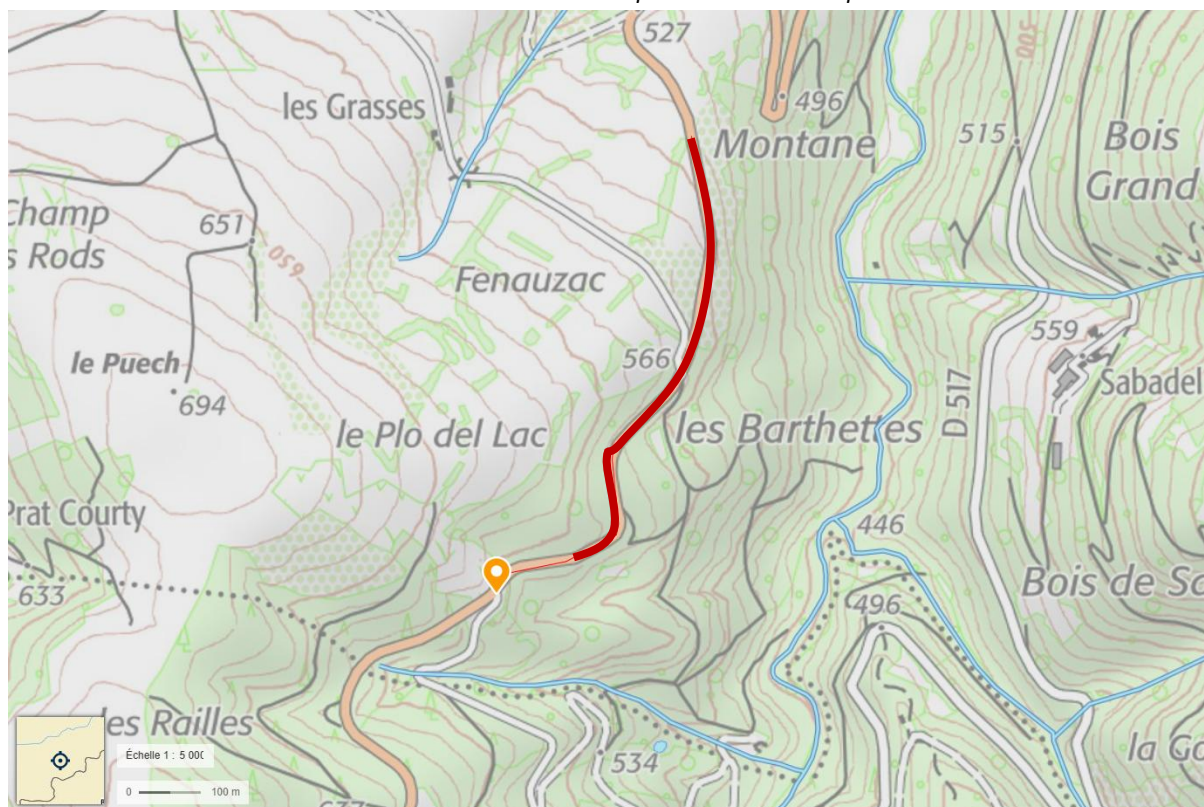
Une zone de dépôt est présente à 4 km du chantier dans le cadre d'un autre projet de sécurisation de la RD32. La terre végétale excédentaire sera stockée à ce niveau.

3 zones de dépôt sont envisagées concernant les terres décapées le long de la RD32 à PR 14+310, PR 14+770 et PR 15+010.

De même, la base vie sera mise en place dans un secteur dépourvu d'enjeu écologique, au niveau du carrefour avec la voie communale au sud du projet.



Localisation des zones de dépôt de la terre décapée



Localisation de la base vie

➤ **MR1 : Respect des périodes sensibles pour la faune**

Les premiers travaux de défrichement et décapage du sol éviteront les périodes sensibles pour la faune :

- Printemps-été : période maximale d'activités, notamment pour la reproduction,
- Hiver : période où de nombreuses espèces sont en phase de repos, donc peu mobiles (enfouies dans le sol, etc...)

Le Département s'engage ainsi à respecter la période favorable à ce défrichement à savoir qu'ils seront réalisés entre le 1^{er} septembre et le 30 octobre.

➤ **MR2 : Repérage des arbres à abattre**

Un pré-repérage des arbres favorables aux coléoptères et chiroptères a été réalisé pendant les prospections terrain, détaillé en annexe.

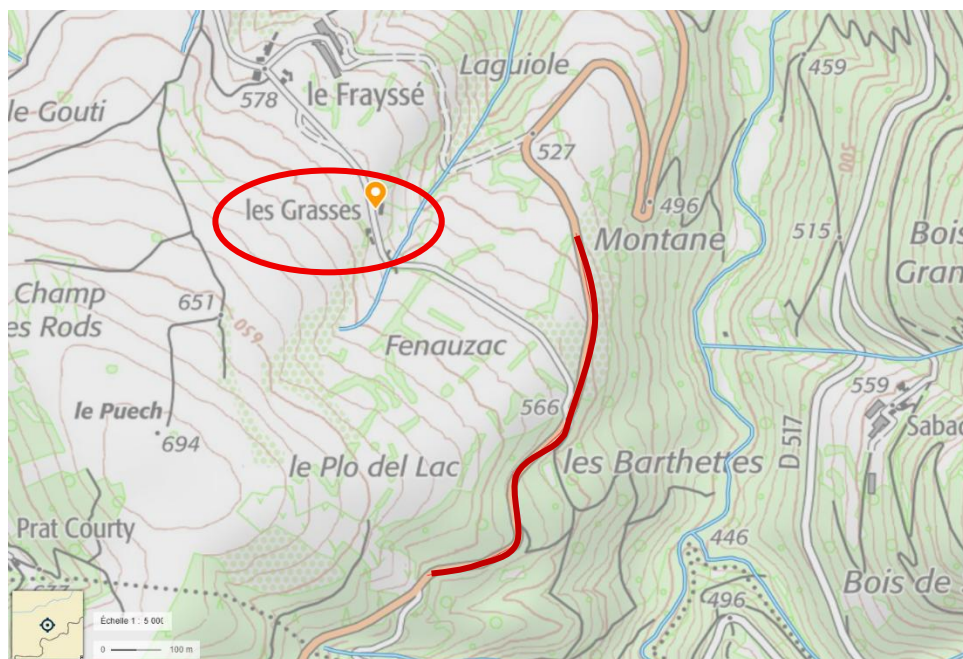
Les arbres favorables à la faune seront à abattre à l'automne afin d'éviter la destruction de chiroptères en hibernation ou reproduction.

Par précaution, l'ensemble des arbres abattus dans le cadre du projet seront maintenus au sol au moins 24h pour permettre à d'éventuels individus de s'échapper au cours de la nuit.

Les plus vieux arbres présentant des fissures, branches mortes ou des traces de coléoptères seront stockés au moins 5 ans en lisière de boisement (tronc, branche et souche).

Certains troncs pourront être replantés à la verticale, en petit groupe afin d'offrir des habitats à la faune (coléoptères, oiseaux...).

La zone de stockage des arbres coupés sera située au niveau de la ferme des Grasses à proximité du chantier.



Zone de localisation des arbres stockés

➤ **MR3 : Respect des zones sensibles et de l’emprise du chantier**

Les engins respecteront l’emprise stricte du chantier. Une clôture légère de type agricole pourra être installée sur le périmètre de l’emprise pour éviter tout écart de circulation. Les zones de stockage de matériaux seront éloignées des zones les plus sensibles.

Une attention particulière sera portée sur les zones accueillant l’Orchis de Provence.

➤ **MR4 : Procédure de lutte contre les pollutions accidentelles**

Les risques de pollution durant le chantier concernent les dépôts de fines particules, d’hydrocarbures ou d’huiles pouvant s’écouler vers les zones humides de la vallée du Liamou. Il convient d’être vigilant et prendre des mesures pour éviter ces pollutions tels qu’interdire l’accès aux zones identifiées, le dépotage et les ravitaillements à proximité. En cas de pollution accidentelle, utilisation d’un kit anti-pollution sera envisagée.

Le Département a pris en compte les risques de pollution en phase chantier lors de son étude d’avant-projet et a intégré des obligations dans le Dossier de Consultation des Entreprises.

La création de dispositifs de protection, avec zone tampon et digue filtrante type « botte de paille » et géotextile ou similaire pour filtrer les écoulements et retenir les sédiments provoqués par le chantier seront réalisés lors de travaux situés à proximité du cours d’eau et de la zone humide



5.1. Les mesures d’accompagnement

➤ **MA 1 : Création de gîtes artificiels**

Des gîtes artificiels seront créés en faveur des reptiles : tas de bois et de broussailles issus du défrichement, tas de pierres...

Il est recommandé d’alterner les matériaux afin de ménager dans l’abri des zones plus ou moins denses, avec des cavités. La décomposition progressive des tas de branches contribue à leur effondrement et il sera nécessaire de les recharger régulièrement pour conserver leur fonctionnalité.

➤ **MA 2 : Mesures en faveur de l’Orchis de Provence**

- Récupération de la terre végétale

Les terres végétales des bords de route contenant l’Orchis de Provence pourront être récupérées et déposées sur des délaissés appartenant au département ainsi que sur les talus en remblais créés lors des travaux. Ces zones ne seront pas compactées et ne seront pas circulées, avec également la possibilité de mettre une clôture légère pour éviter le

piétinement. Les zones précises seront choisies par un botaniste afin de répondre aux exigences écologiques de l'espèce.

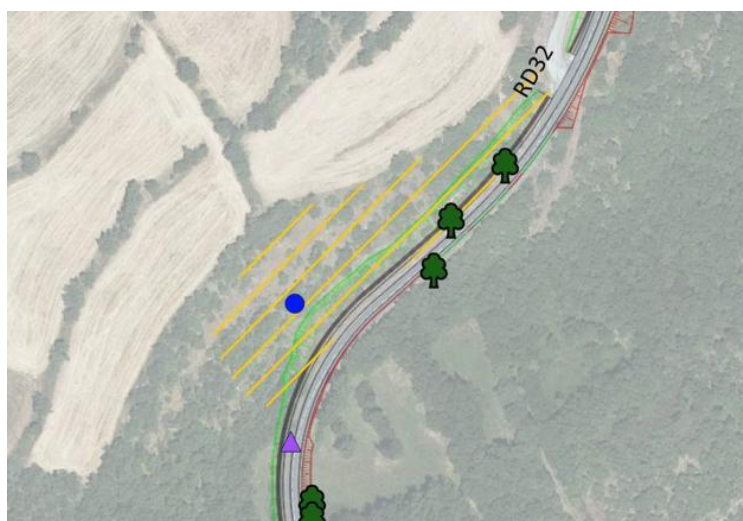
Dans l'idéal, un pointage précis au GPS des stations sera réalisé en amont de l'opération. Il est en outre conseillé de se rapprocher du CBN pour la transplantation.

- Entretien des abords de la voie

Les abords de la voie favorables à l'Orchis de Provence seront gérés en faveur de l'espèce. Aucune fauche des abords ne sera réalisée pendant la période de floraison de l'espèce soit entre avril et juin.

- Ré-ouverture de milieux embroussaillés en faveur de l'espèce

Une zone est potentiellement favorable à l'espèce mais embroussaillée. Il est proposé de ré-ouvrir les secteurs fermés dans les zones propriété du CD12.



Secteur potentiellement favorable à l'espèce

5.1. Tableau de synthèse des impacts et mesures associées

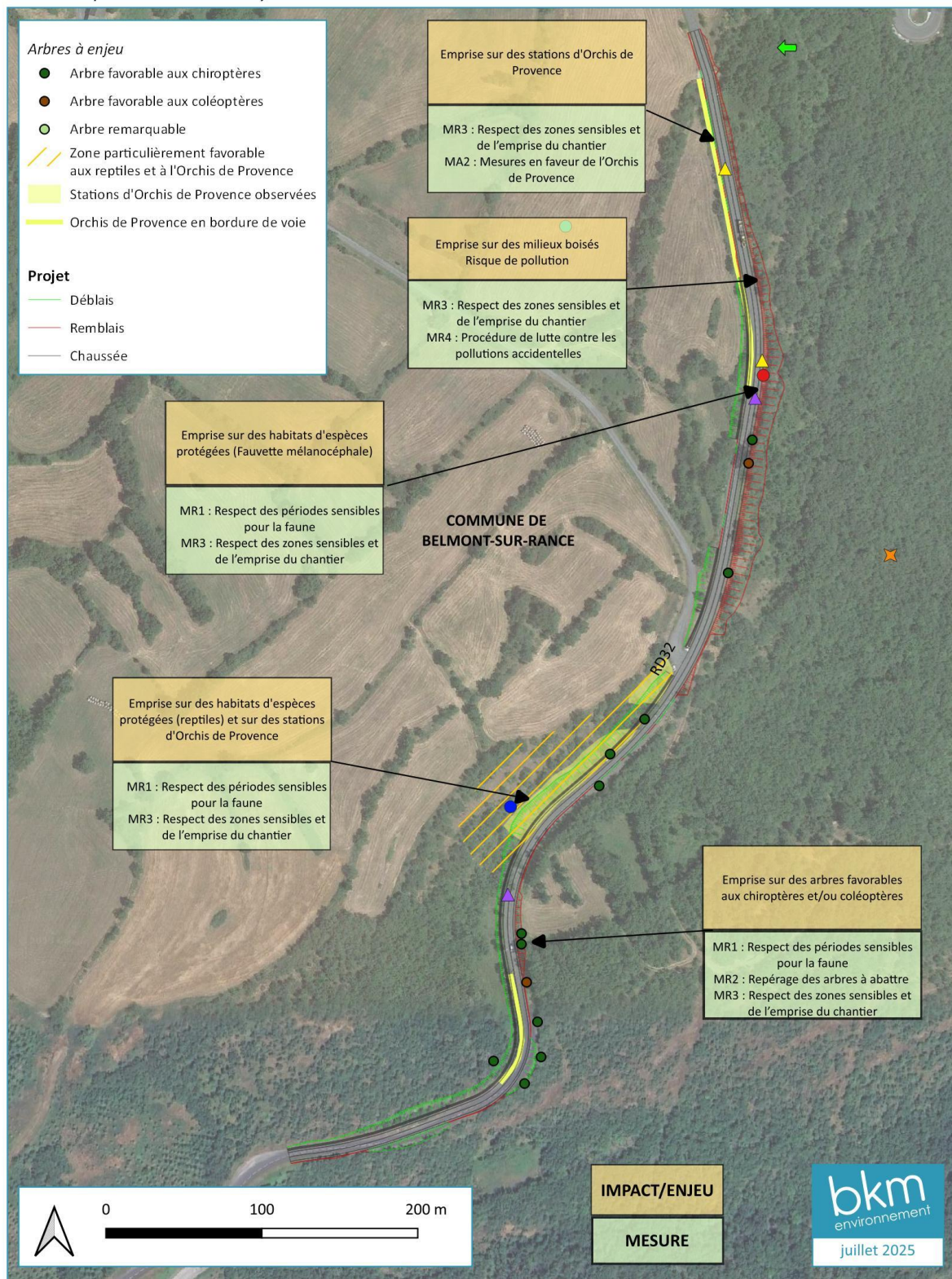
	Enjeux	Impacts	Séquence "Eviter, Réduire, Compenser" (ERC)			Mesures complémentaires d'Accompagnement	Impacts résiduels
	Enjeux	Impacts	Eviter	Réduire	Compenser		
Habitats naturels, Flore, zones humides	Modéré	Faible	ME1 : Redéfinition des caractéristiques du projet : Choix du tracé en fonction des enjeux écologiques	MR3 : Respect des zones sensibles et de l'emprise du chantier		MA 2 : Mesures en faveur de l'Orchis de Provence	Très faible
	Faible	Faible	ME2 : Redéfinition des caractéristiques du projet : choix des zones de dépôt	MR3 : Respect des zones sensibles et de l'emprise du chantier MR4 : Procédure de lutte contre les pollutions accidentelles			Très faible
	Faible						
	Faible						
Faune	Nul						
Mammifères terrestres	Faible	Faible à modéré		MR1 : Respect des périodes sensibles pour la faune			Très faible
Chiroptères	Modéré	Modéré	ME1 : Redéfinition des caractéristiques du projet : Choix du tracé en fonction des enjeux écologiques ME2 : Redéfinition des caractéristiques du projet : choix des zones de dépôt	MR1 : Respect des périodes sensibles pour la faune MR2 : Repérage des arbres à abattre MR3 : Respect des zones sensibles et de l'emprise du chantier			Très faible
Oiseaux	Modéré	Faible à modéré	ME2 : Redéfinition des caractéristiques du projet : choix des zones de dépôt	MR1 : Respect des périodes sensibles pour la faune MR3 : Respect des zones sensibles et de l'emprise du chantier			Très faible
Amphibiens	Très faible	Très faible					Très faible
Reptiles	Modéré	Modéré	ME1 : Redéfinition des caractéristiques du projet : Choix du tracé en fonction des enjeux écologiques ME2 : Redéfinition des caractéristiques du projet : choix des zones de dépôt	MR1 : Respect des périodes sensibles pour la faune MR3 : Respect des zones sensibles et de l'emprise du chantier		MA 1 : Création de gîtes artificiels	Très faible
Insectes	Faible à modéré	Faible à modéré	ME1 : Redéfinition des caractéristiques du projet : Choix du tracé en fonction des enjeux écologiques ME2 : Redéfinition des caractéristiques du projet : choix des zones de dépôt	MR1 : Respect des périodes sensibles pour la faune MR2 : Repérage des arbres à abattre			Très faible

6. Bilan écologique et environnemental du projet – Enjeux – Impacts – Mesures

Les impacts et mesures pour chaque groupe sont représentées sur la carte suivante.

AMENAGEMENT ET RECTIFICATION DE LA RD32 A BELMONT-SUR-RANCE
Conseil départemental de l'Aveyron

IMPACTS ET MESURES



Fond de carte : BDOrtho IGN
Source(s) : CD12, BKM Environnement

7. Conclusion

Les habitats présents au niveau du projet se composent de milieux assez peu diversifiés et principalement de zones boisées à faible enjeu écologique. L'Orchis de Provence, espèce protégée au niveau national, a cependant été notée à plusieurs reprises en bordure de voie, sur un coteau rocheux et la zone ouverte à l'ouest de la route. Cette espèce est cependant commune dans le Parc Natural Régional et celui-ci a jugé que cette espèce n'a pas de statut de conservation particulier et qu'aucune demande spécifique n'a été émise en lien avec les travaux.

La richesse faunistique sur la commune est cependant considérable, que ce soit d'un point de vue ornithologique, herpétologique et entomologique. Les prospections sur un cycle annuel ont permis d'avoir une vision globale des enjeux présents.

Conscient des impacts que le projet pourrait entraîner sur la faune et les milieux naturels, le Département a souhaité travailler en amont sur l'adaptation du projet vis-à-vis de la faune afin de réduire au maximum les impacts. La topographie du site limite cependant les adaptations possibles du projet.

Le PNR a été sollicité afin d'apporter des conseils sur les enjeux présents vis-à-vis de la flore et le projet intègre un certain nombre de mesures favorables à la faune et la flore. Le PNR considère que les travaux ne nécessitent pas de demandes spécifiques supplémentaires vis-à-vis des travaux prévus.

Des mesures en phase de chantier sont également prises en compte et intégrées dans les DCE des entreprises (respect des périodes sensibles, mesures vis-à-vis des risques de pollution, ...)

L'impact résiduel du projet une fois les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement mises en place s'avère très faible.

8. Annexes

8.1. Annexe 1 Espèces observées lors des prospections

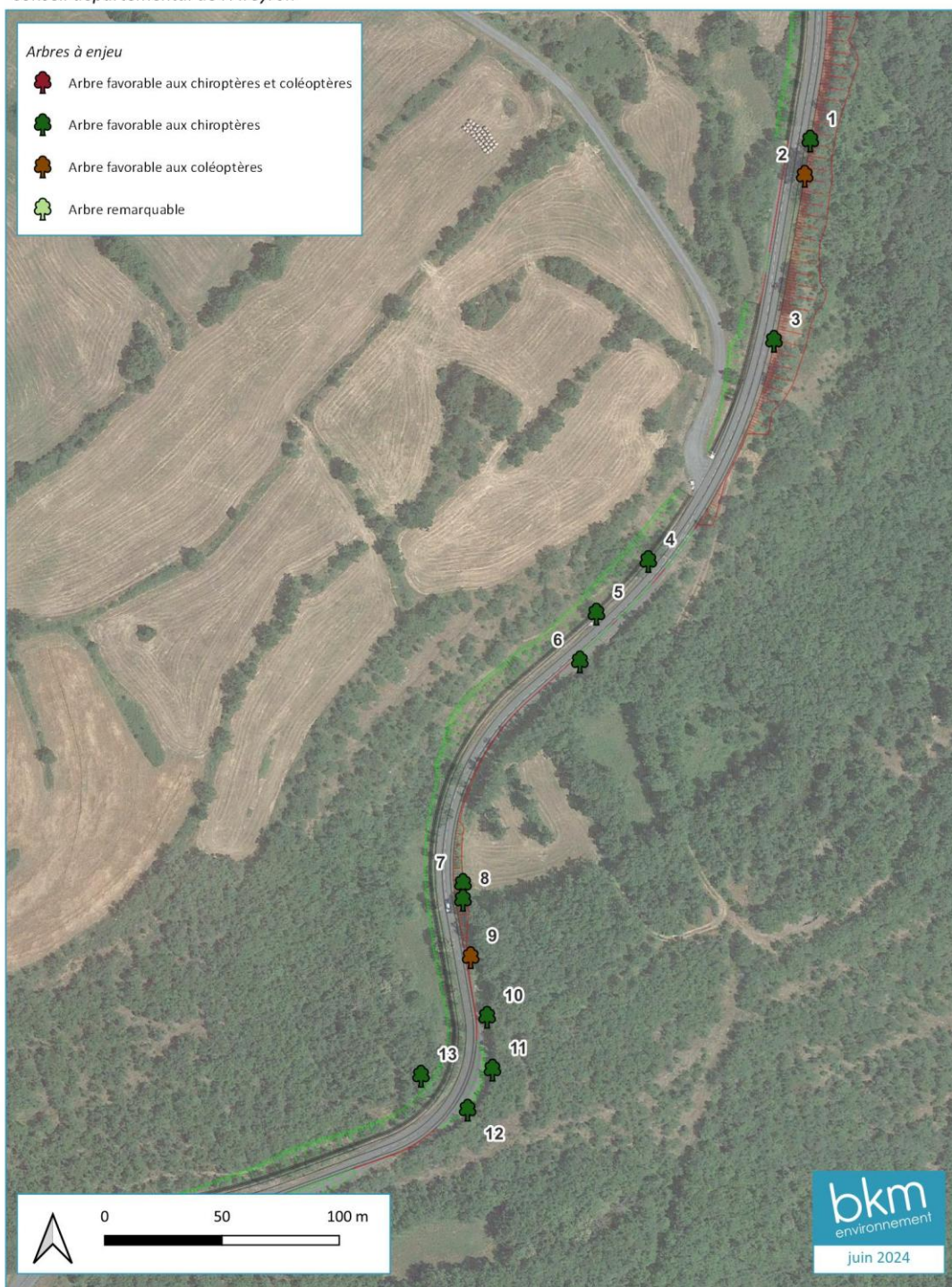
	05/07/2023	07/02/2024	27/05/2024	Total général
Alouette lulu	1	1		2
Buse variable		1		1
Corneille noire			1	1
Coucou gris			1	1
Fauvette à tête noire	1		1	2
Fauvette mélanocéphale			1	1
Geai des chênes		2		2
Grimpereau des jardins		1		1
Grive draine		1		1
Loriot d'Europe			1	1
Martinet noir			1	1
Merle noir			1	1
Mésange bleue		1	1	2
Mésange charbonnière		2	1	3
Milan noir	1			1
Orite à longue queue		1	1	2
Pic épeiche		1	1	2
Pigeon ramier			1	1
Pinson des arbres	1	1	1	3
Pipit des arbres			1	1
Pouillot de Bonelli	1			1
Pouillot véloce	1		1	2
Roitelet à triple bandeau			1	1
Rossignol philomèle			1	1
Rougegorge familier			1	1
Total général	6	12	18	36

	05/07/2023	07/02/2024	Total général
Lézard à deux raies	2		2
Lézard des murailles	1	2	3
Total général	3	2	5

	05/07/2023	07/02/2024	Total général
Céphale	1		1
Demi-deuil	1		1
Mégère	1		1
Myrtil	1		1
Paon-du-jour		1	1
thecla sp.	1		1
Total général	5	1	6

	05/07/2023	07/02/2024	Total général
Renard roux	1	1	2
Belette d'Europe	1		1
Total général	2	1	3

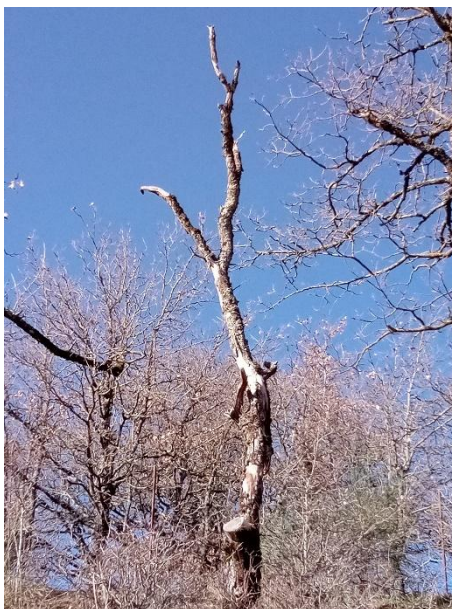
8.1. Annexe 2 Détail des arbres favorables aux chiroptères et coléoptères



Fond de carte : BDOrtho IGN
Source(s) : CD12, BKM Environnement

1	
2	
3	

4



5



6



7



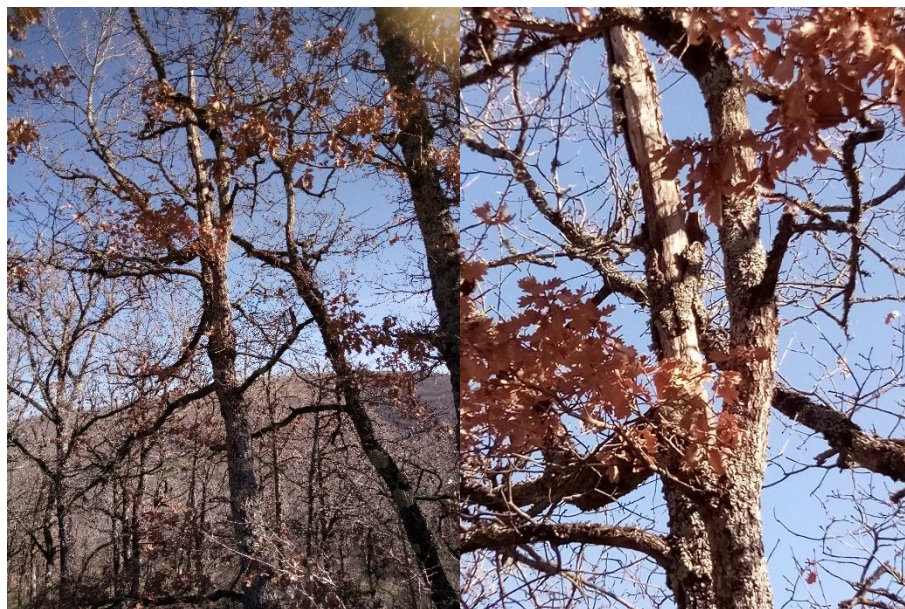
8



9



10



11



12



13

